

Tinqueux, le 9 mai 2022

DEPARTEMENT DE LA MARNE - VILLE DE TINQUEUX – 51430

**AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE**

**Prestation de nettoyage des locaux des bâtiments communaux**

**Collectivité :** Ville de Tinqueux BP 40  
51431 TINQUEUX Cedex  
Représentée par son maire Jean-Pierre FORTUNÉ

**Contact :** Responsable du personnel écoles/bâtiments communaux  
Madame DAUTIGNY Delphine  
Tel 03 26 08 23 45  
E-mail d.dautigny@ville-tinqueux.fr

**Forme du marché :** procédure adaptée (MAPA) en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du code de la commande publique.

**Objet du marché :**

Le marché a pour objet le nettoyage des locaux des bâtiments communaux.

Selon CCTP et CCAP en date du 9 mai 2022.

**Durée du marché :**

Le marché sera conclu à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 et ce pour une durée d'une année renouvelable trois fois par reconduction expresse. L'ordre de service de renouvellement sera adressé au plus tard un mois avant la date d'anniversaire du contrat.

Le pouvoir adjudicateur peut résilier annuellement le contrat.

En cas de décision de non-reconduction, le représentant du pouvoir adjudicateur transmet sa décision au titulaire par courrier dans un délai de deux mois avant la date d'anniversaire du contrat.

**Retrait des dossiers :** le dossier est téléchargeable sur [www.xmarches.fr](http://www.xmarches.fr).

**Présentation des offres :**

- Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du code de la commande publique.
- Liste de références et mémoire technique,
- Acte d'engagement et devis,
- Le cahier des clauses techniques particulières à parapher et signer,
- Le cahier des clauses administratives particulières à parapher et signer,
- Un RIB.

Les documents sont à déposer sur la plateforme de dématérialisation [www.xmarches.fr](http://www.xmarches.fr).

**Critères d'attribution** : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :

- prix des prestations : 60 %,
- mémoire technique : 40 %,

**Délai minimum de validité des offres** : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Date limite de réception des offres** : 13 juin 2022 à 12 heures.

**Date de l'envoi à la publication chargé de l'insertion** : 16 mai 2022.

Le Maire

Jean-Pierre FORTUNÉ

